

Grand âge: 13 organisations alertent le premier ministre sur "l'urgence" du financement

Article 25/09/2019

Dans des courriers à Edouard Philippe et Agnès Buzyn, 13 fédérations et organisations du sanitaire et du médico-social demandent que le plan "grand âge et autonomie" soit financé dès 2020 par une affectation progressive de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS).

Le rapport Libault, remis en mars dernier, évoquait un mécanisme consistant à affecter une part des ressources de la CRDS aujourd'hui dévolues au remboursement de la dette sociale, mais proposait de s'en servir pour financer l'accompagnement du grand âge [uniquement à partir de 2024](#).

Or, "il y a urgence", alertent les 13 signataires (*lire l'encadré*) de courriers adressés le 23 septembre à Edouard Philippe et Agnès Buzyn.

Ils rappellent les enjeux de la future loi "grand âge et autonomie", qui devrait être élaborée d'ici la fin de l'année pour être votée en 2020.

Le "plan grand âge ne saurait faire l'impasse sur l'ardente obligation de renforcer les moyens humains dans les structures pour personnes âgées, en établissement comme à domicile, et nous souscrivons à [l'objectif d'une augmentation de 25% des effectifs d'ici 2024](#), comme une première étape urgente", soulignent les organisations, se référant au rapport Libault.

"La nécessité d'une solvabilisation du reste à charge ne saurait être plus longtemps éludée dans un contexte où la grande majorité des personnes en perte d'autonomie ne sont plus en mesure de couvrir les frais d'accompagnement et d'hébergement avec leurs ressources personnelles", ajoutent les signataires.

"L'ensemble de ces défis incontournables suppose, selon l'évaluation du rapport Libault, de mobiliser dans les cinq ans qui viennent 10 milliards d'euros dans un contexte où le vieillissement impose autant un développement qualitatif que quantitatif de l'offre d'accompagnement de la perte d'autonomie".

Face à ces besoins, "se limiter aux seules ressources actuellement affectées à l'Ondam [objectif national des dépenses d'assurance maladie] serait se condamner à un saupoudrage sans efficacité", estiment les organisations.

Elles affirment leur conviction "qu'il sera nécessaire à terme de définir un véritable risque 'autonomie', en s'inspirant des dispositifs de protection sociale bâtis après la Seconde guerre mondiale et qui prendra place à côté des quatre autres risques aujourd'hui couverts par la protection sociale". Celui-ci "pourrait comprendre une dimension assurantielle, dès lors que celle-ci sera organisée et accompagnée fiscalement par la puissance publique".

Sonnant "l'urgence", elles proposent donc, "sans accroître les prélèvements obligatoires, d'affecter dès 2020 une part des ressources socio-fiscales aujourd'hui affectée au remboursement de la dette sociale à la réponse aux besoins de santé et d'accompagnement du grand âge", une suggestion déjà mise en avant par la Fédération hospitalière de France (FHF) [lors de sa conférence de presse de rentrée](#).

"En affectant dès 2020, 700 millions d'euros de plus de ressources à cet objectif -un milliard à partir de 2021- il est possible d'améliorer rapidement le sort de nombre de nos concitoyens âgés sans renoncer à l'objectif de rembourser, à l'horizon 2026 ou 2027, la totalité de la dette sociale", expliquent-elles.

"Ne pas le faire conduirait à rater une occasion historique de répondre à une évolution majeure de la société en sacrifiant les grands enjeux sociétaux de notre pays de ces prochaines années à de simples impératifs comptables", considèrent les organisations, qui demandent à être reçues par le premier ministre ainsi que par la ministre des solidarités et de la santé.

Les signataires

Il s'agit de fédérations professionnelles (FHF, Fehap, Fnadepa, **Fnaqpa**, Synerpa, Nexem), de la Croix-Rouge française, de l'Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss), de la Conférence nationale des directeurs d'établissements pour personnes âgées et handicapées (CNDEPAH), des réseaux de l'aide à domicile (Adessadomicile, ADMR, UNA) et de la Mutualité française.

mlb/ab/cbe/nc

La Rédaction